

SECTEUR AUTHION

Pollution des industriels et des collectivités

Rappel du programme de mesures

01B2 : réduire les rejets au milieu récepteur à l'étiage 02C3 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
02C3 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	Le Lane et ses affluents (FRGR0451)	Améliorer les performances épuratoires des stations d'épuration de RESTIGNE et de CHOUZE SUR LOIRE pour le phosphore	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Préfecture	Communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	2 (RESTIGNE) 3 (CHOUZE)
	Le Lathan et ses affluents (FRGR 2252)	Améliorer les performances de la station d'épuration de HOMMES			Communes		2
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	Le Changeon et ses affluents (FRGR 0450)	Étendre la capacité de la station d'épuration de BOURGUEIL et améliorer ses performances épuratoires	Syndicat d'assainissement du Bourgeuillois		2		
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	Le Changeon, le Lane et leurs affluents (FRGR 0450 et 0451)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes SAGE Authion	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

Plans d'eau

Aucune mesure n'est proposée dans le programme de mesures et il n'apparaît pas nécessaire d'en retenir au niveau départemental.

Pollutions d'origine agricole

Rappel du programme de mesures

08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Mesure non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole	Bassin-versant du Lathan
08E30 : Améliorer les pratique agricoles - Implanter des cultures intermédiaires en période de risque	Bassin-versant du Changeon et du Lane
08E30 : Améliorer les pratique agricoles - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Ensemble des masses d'eau du secteur	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (Etat)	1

Hydrologie

Rappel du programme de mesures

09D2 09F1 09F4 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation - Mobiliser des réserves de substitution - Diminuer l'impact des prélèvements	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Former les exploitants agricoles à l'utilisation de techniques d'optimisation de l'irrigation (mise en place de sonde, connaissance de la réserve utile de sol)	Suivre les actions réalisés par le maître d'ouvrage	DDT AELB ONEMA	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire Association des irrigants d'Indre-et-Loire	Aides de l'AELB (économies d'eau, conseil en irrigation et réseau d'acquisition de données)	1
	Le Lane et ses affluents (FRGR0451)	Mettre sous pression le réseau d'irrigation issu de la prise d'eau de SAINT-PATRICE (installer un réseau enterré)	Suivre les travaux réalisés par le maître d'ouvrage	DDT AELB ONEMA	Entente inter-départementale du bassin de l'Authion	Sans objet	2
09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	Ensemble des masses d'eau du secteur	Définir un volume prélevable sur le bassin-versant de l'Authion (1) et mettre en œuvre une gestion collective via un organisme unique (2) (disposition 7C1 du SDAGE)	Suivre les travaux de la CLE Authion sur la définition des volumes prélevables Instruire la demande de prélèvement déposée par l'organisme unique	DDT AELB DREAL ONEMA Préfecture	CLE Authion (1) Entente inter-départementale du bassin de l'Authion ou chambre d'agriculture du Maine-et-Loire (2)	Aides de l'AELB à la mise en œuvre de SAGE et d'organismes uniques Conseil généraux et régionaux	1

Morphologie

Rappel du programme de mesures

13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet 13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	Le Changeon et le Lane
--	------------------------

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations	Le Changeon, le Lane et leurs affluents (FRGR 0450 et 0451)	Finaliser l'étude bilan du précédent contrat restauration-entretien et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur le Changeon, le Lane et leurs affluents	Suivre l'étude bilan réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT CG AELB DREAL ONEMA Fédération de pêche	Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet 13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	Le Lathan et ses affluents (FRGR 2252)	Faire émerger un contrat territorial sur le Lathan	Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable à un contrat territorial (démarche globale sur le Lathan dans le cadre du SAGE) Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT CG AELB DREAL ONEMA Fédération de pêche	Syndicat de curage du Lathan (en lien avec les EPCI compétents sur le Lathan en aval)		2

zones humides

Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Ensemble des masses d'eau du secteur	Hiérarchiser les actions à mener sur les zones humides sur le territoire du SAGE Authion	Suivre l'étude réalisée par le maître d'ouvrage	DDT AELB DREAL ONEMA	CLE Authion	Aides de l'AELB dans le cadre des SAGE (60%)	1
	Le Changeon et ses affluents (FRGR 0450)	Mettre en œuvre les contrats et les chartes NATURA 2000 sur le site « complexe du Changeon et de la Roumer »	Suivre l'action d'animation menée par le maître d'ouvrage Instruire les demandes de contrats et de chartes	DDT DREAL ONEMA	PNR Loire Anjou Touraine	Contrats et chartes NATURA 2000	1

SECTEUR LOIR

Pollution des industriels et des collectivités

Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie) 01B2 : réduire les rejets au milieu récepteur à l'étiage 02C3 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Dême , la Fare, la Maulne et le ruisseau de la Pérauderie
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux Utiliser des techniques alternatives	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
02C3 Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Dême et ses affluents (FRGR 1093)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : CHEMILLE-SUR-DEME, EPEIGNE-SUR-DEME, LES-HERMITES	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	Communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	1
	La Fare et ses affluents (FRGR 1039)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : SONZAY, SOUVIGNE			Communes		2
	La Maulne et ses affluents (FRGR 1057)	Etendre la capacité de la station d'épuration de COURCELLES-DE-TOURAINNE et améliorer ses performances épuratoires :			Commune		2
	L'Escotais et ses affluents (FRGR 0502)	Etendre la capacité de la station d'épuration de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS et améliorer ses performances épuratoires			Commune		2
02D2 : Améliorer le traitement des rejets industriels non raccordés	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Traiter les rejets des coopératives fruitières (trop chargés en conservateurs pour être traités par des stations d'épuration communales)	Imposer la réalisation des études et des travaux nécessaires , au moyen d'un arrêté de prescriptions complémentaires ICPE	DDPP AELB CG DDT DREAL	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux)	2
	La Maulne et ses affluents (FRGR 1057)	Traiter les rejets de la SCEA La Lande à SAINT-LAURENT-DE-LIN (support ensemencé de mycélium pur)			Exploitant		2
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux Utiliser des techniques alternatives	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

Pollutions d'origine agricole

Rappel du programme de mesures

08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole 08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque	Bassin d'alimentation du captage d'eau potable de SAINT-PATERNE-RACAN Bassin-versant de la Dême
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	Bassin d'alimentation du captage AEP de SAINT-PATERNE RACAN Bassin-versant de la Dême, de la Fare et de la Maulne
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	Bassin d'alimentation du captage AEP de SAINT-PATERNE RACAN Bassin-versant du Long et de l'Escotais

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Ensemble des masses d'eau du secteur	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	Craie du séno-turonien Touraine Nord (FRG088)	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable de SAINT-PATERNE-RACAN	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	SIVOM de l'Escotais	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1

Hydrologie

Rappel du programme de mesures

09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation 09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective - Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle 09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau - Limiter leur création	Ensemble des masses d'eau du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
--	---

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Former les exploitants agricoles à l'utilisation de techniques d'optimisation de l'irrigation (mise en place de sonde, connaissance de la réserve utile de sol)	Suivre les actions réalisés par le maître d'ouvrage	DDT AELB ONEMA	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire Association des irrigants d'Indre-et-Loire	Aides de l'AELB (économies d'eau, conseil en irrigation et réseau d'acquisition de données)	1

Morphologie

Rappel du programme de mesures

13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, accompagner l'abandon, aménager des passes à poissons 13 D1 : améliorer la connectivité latérale Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	Le Long, la Dême et l'Escotais
--	--------------------------------

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, accompagner l'abandon, aménager des passes à poissons	L'Escotais et ses affluents (FRGR 0502)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur l'Escotais et ses affluents	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT CG AELB DREAL ONEMA Fédération de pêche	SIVOM de l'Escotais	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
	La Dême et ses affluents (FRGR 1093) Le Long et ses affluents (FRGR 1074)	Réaliser une étude et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur le Long, la Dême et leurs affluents			Communauté de communes du Pays de Racan		1
	La Fare et ses affluents (FRGR 1039) La Maulne et ses affluents (FRGR 1057)	Faire émerger un contrat territorial sur la Fare et la Maulne	Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable à un contrat territorial Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat des bassins de la région de CHATEAU-LA-VALLIERE		2
	L'Escotais et ses affluents (FRGR 0502) La Dême et ses affluents (FRGR 1093) Le Long et ses affluents (FRGR 1074)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur le Long, l'Escotais, le ruisseau de la Clarté Dieu, la Duire, la Desmée et la Rorthe ¹	Suivre les actions menées par les syndicats de rivières sur les ouvrages Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) Mettre en demeure les propriétaires de réaliser les études et travaux nécessaires (si l'intervention d'une collectivité s'est avérée impossible)		SIVOM de l'Escotais Communauté de communes du pays de RACAN Propriétaires		Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB pour les ouvrages Grenelle

¹ Sous réserve du classement de ces cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement

Zones humides

Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Réaliser une étude de prélocalisation des zones humides dans le bassin du Loir et réaliser les inventaires nécessaires dans les secteurs pertinents	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage	DDT ONEMA AELB CG DREAL	CLE Loir	Aides de l'AELB dans le cadre des SAGE (60%)	1

SECTEUR LOIRE

Pollution des industriels et des collectivités

Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie) 01D1 : Stocker et traiter les eaux pluviales 02C3/02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH 06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques : - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	La Loire et ses affluents en mont de la confluence avec le Cher

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie)	La Loire entre SAINT-DENIS-EN-VAL et la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Poursuivre le programme de travaux de mise en séparatif du réseau de collecte de SAINT-CYR	Suivre la réalisation des travaux et mettre en demeure le maître d'ouvrage en cas de carence (large dépassement des délais)	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	Communauté d'agglomération TOUR(S)PLUS	Sans objet	1
01D1 : Stocker et traiter les eaux pluviales	La Choissille en aval de CERELLES et ses affluents (FRGR0313)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur la petite Gironde et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur	Initier le lancement d'une étude	DDT DREAL AELB DDPP Préfecture	communes	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux de traitement)	2
	La Bédouire et ses affluents (FRGR2215)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur la Bédouire et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur			communes		2
02C3/02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Brenne en amont de CHATEAU-RENAULT (FRGR 0312a)	Etendre la capacité de la station d'épuration de MONTHODON et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%)	3
	La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT (FRGR 0312b)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CROTELLES et améliorer ses performances épuratoires			communes		4
	La Cisse et ses affluents (FRGR 0311b)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : LIMERAY, MORAND, CANGEY			communes		3 (LIMERAY MORAND) 4 (CANGEY)
	La Remberge et ses affluents (FRGR 1021)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : AUTRECHE, MONTREUIL-EN-TOURAINNE			communes		2
	La Choissille et ses affluents en aval de CERELLES (FRGR 0313)	Etendre la capacité de la station d'épuration de ROUZIERES-DE-TOURAINNE et améliorer ses performances épuratoires			communes		3

02C3/02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Choisille de CHARENTILLY et ses affluents (FRGR 1012)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CHARENTILLY et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	communes	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	2
	La Choisille de BEAUMONT et ses affluents (FRGR 1024)	Etendre la capacité de la station d'épuration de BEAUMONT-LA-RONCE et améliorer ses performances épuratoires			communes		3
	Le ruisseau de Saulay (FRGR 2229)	Etendre la capacité de la station d'épuration de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER et améliorer ses performances épuratoires			communes		1
	La Bresme et ses affluents (FRGR 0314)	Etendre la capacité de la station d'épuration d'AMBILLOU et améliorer ses performances épuratoires			commune		5
	La Roumer et ses affluents (FRGR 2217)	Etendre la capacité de la station d'épuration d'AVRILLE-LES-PONCEAUX et améliorer ses performances épuratoires			communes		2
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	La Loire entre SAINT-DENIS-EN-VAL et la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour les stations d'épuration d'AMBOISE, VOUVRAY et MONTLOUIS	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT SATESE Prefecture	Communes Communautés de communes du Val d'AMBOISE	Sans objet	2
	La Choisille en amont de CERELLES et ses affluents (FRGR 1647)	Etendre la capacité de la station d'épuration de MONNAIE et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	commune	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%)	1
	La Bresme et ses affluents (FRGR 0314)	Etendre la capacité de la station d'épuration de LUYNES, changer de milieu récepteur et améliorer ses performances épuratoires			commune	Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	3
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	La Cisse et la Remberge (FRGR0311b et 1021) La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT (FRGR0312b) La Bédoire (FRGR2215) La Loire en amont de la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	La Loire entre SAINT-DENIS-EN-VAL et la confluence avec le Cher (FRGR0007c)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : STMICROELECTRONICS SAS	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en oeuvre	DREAL DDT AELB CG DDPP SATESE Prefecture	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1
	La Cisse et ses affluents (FRGR 0311b)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : PFIZER GLOBAL MANUFACTURING			Exploitants		1
	La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT (FRGR 0312b)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : SYNTHRON, HUMERY Frères			Exploitants		1

06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	La Bresme et ses affluents (FRGR0314)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : SITA CENTRE OUEST	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en œuvre	DREAL DDT AELB CG DDPP SATESE Prefecture	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	La Choisille et ses affluents en aval de CERELLES (FRGR 0313)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : SKF	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en œuvre	DREAL DDT AELB CG DDPP SATESE Prefecture	Exploitants		1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

Pollutions d'origine agricole

Rappel du programme de mesures

08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	Bassin-versant de la Cisse et de la Brenne
--	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Bassin-versant de la Cisse et de la Brenne (FRGR 0312a 0312b 1051 0311b 1021)	Mettre en œuvre un contrat territorial à volet pollutions diffuses	Suivre la mise en œuvre du contrat territorial	AELB DDT DREAL ARS DRAAF	Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	Bassin-versant de la Brenne (FRGR 0312a 0312b 1051)	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1

Hydrologie

Rappel du programme de mesures

09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective - Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle 09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau - Limiter leur création	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

Morphologie

Rappel du programme de mesures

13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés - Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	La Loire en aval de sa confluence avec le Cher, la Roumer, la Choisille en aval de CERELLES, la Choisille de BEAUMONT, la Brenne, Gault, la Cisse, la Remberge, l'Amasse
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés - Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	La Cisse et ses affluents dont la Remberge (FRGR 0311b 1021)	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par les syndicats de la Cisse et de la Remberge	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications Suivre l'étude bilan	DDT AELB ONEMA CG DREAL Fédération de pêche	Syndicat de la Cisse Syndicat de la Remberge	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
	L'Amasse et ses affluents (FRGR 2222)	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par le syndicat de l'Amasse	Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat de l'Amasse et de ses affluents		1
	La Choisille et ses affluents (FRGR 0313 1647 2229 1012 1024)	Mettre en œuvre le contrat territorial prévu par le syndicat de la Choisille et de ses affluents (incluant un volet ouvrage et contournement de plan d'eau)			Syndicat de la Choisille et de ses affluents		1
	La Brenne et ses affluents (FRGR 0312a 0312b 1051)	Mettre en œuvre le contrat territorial prévu par le syndicat de la Brenne et de ses affluents (incluant un volet ouvrage sur la Brenne aval et le Gault)			Syndicat de la Brenne et de ses affluents		1
	La Roumer et ses affluents (FRGR 2217)	Faire émerger un contrat territorial sur la Roumer	Faciliter le rapprochement du maître d'ouvrage avec d'autres syndicats de rivière pour l'embauche d'un technicien de rivière Suivre l'étude complémentaire réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat de la Roumer		2

13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	La Bresme et ses affluents (FRGR0314)	Finaliser l'étude bilan du précédent contrat restauration-entretien et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur la Bresme	Suivre l'étude bilan réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		SICOM Bresme	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	2
13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	La Loire (FRGR 0007c 0007d)	Restaurer les frayères à brochet sur la Loire	Suivre les actions de restauration de frayères à brochets menées par la fédération de pêche		Fédération de pêche		1
13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	La Brenne en aval de CHATEAU-RENAULT, le Gault et leurs affluents (FRGR 0312b 1051) La Choisille de BEAUMONT, la Choisille de CHENUSSON et leurs affluents (FRGR 1024 et 1647)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur la Brenne en aval de sa confluence avec le Gault, le Gault, le Bourot et la Quintaine ²	Suivre les actions menées par les syndicats de rivières sur les ouvrages Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) Mettre en demeure les propriétaires de réaliser les études et travaux nécessaires (si l'intervention d'une collectivité s'est avérée impossible)	DDT ONEMA AELB DREAL	Syndicat de la Choisille et de ses affluents Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB pour les ouvrages Grenelle	2

Les zones humides

Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	La Brenne et ses affluents (FRGR 0312a 0312b 1051)	Réaliser des diagnostics partagés des zones humides du bassin-versant de la Brenne	Suivre la réalisation des diagnostics	DDT AELB CG ONEMA	Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial	2

2 Sous réserve du classement de ces cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement

SECTEUR CHER

Pollution des industriels et des collectivités

Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie)	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
02C3 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
01D1 : Stocker et traiter les eaux pluviales	Le petit Cher et ses affluents (FRGR2195)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur le Petit Cher et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur	Initier le lancement d'une étude	DDT DREAL, DDPP, Préfecture	communes	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux de traitement)	2
	Le Filet et ses affluents (FRGR 2201)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur le Filet et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur			communes		2
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	Le Cher en aval de NOYERS-SUR-CHER (FRGR 0150c)	Etendre la capacité de la station d'épuration de VERETZ et améliorer ses performances épuratoires	Suivre la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Préfecture	Syndicat d'assainissement d'AZAY-VERETZ	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	1
		Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour la station d'épuration de BLERE	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT Préfecture	commune	Sans objet	2 (délai au 31/12/2013)
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire à l'exception du petit Cher (FRGR2195)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

Pollutions d'origine agricole

Rappel du programme de mesures

08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles <ul style="list-style-type: none"> - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...) - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation 	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles <ul style="list-style-type: none"> - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...) - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation 	Craie du séno-turonien du BV du Cher (FRG085)	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source de l'Herpenty » à BLERE	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	Commune de BLERE	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1

Hydrologie

Rappel du programme de mesures

09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle 09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau <ul style="list-style-type: none"> - Limiter leur création 	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
--	--

Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

Morphologie

Rappel du programme de mesures

<p>13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés - Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements <p>13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations <p>13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons <p>13 D1 : améliorer la connectivité latérale</p> <p>Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet</p>	<p>Le Cher Le Vaugerin, le Villancon, le Petit Cher et leurs affluents</p>
---	---

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
<p>13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés - Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements <p>13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations <p>13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons <p>13 D1 : améliorer la connectivité latérale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet 	<p>Le Cher en aval de NOYERS-SUR-CHER (FRGR 0150c)</p>	<p>Elaborer un SAGE sur le Cher (afin notamment de définir une position sur l'avenir des ouvrages situés sur ce cours d'eau)</p>	<p>Suivre l'élaboration du SAGE (participation aux CLE et aux réunions de bureau)</p>	<p>DDT Préfecture DREAL AELB</p>	<p>EPL (établissement public Loire)</p>	<p>Aides de l'AELB à l'élaboration de SAGE (60%)</p>	<p>1</p>
		<p>Réaliser une étude préalable à la mise en œuvre d'un contrat territorial sur le Cher</p>	<p>Suivre l'étude</p>	<p>DDT ONEMA CG DREAL Fédération de pêche</p>	<p>A définir : Syndicat du Cher canalisé ? EPL ?</p>	<p>Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB pour les ouvrages Grenelle</p>	<p>1</p>

Zones humides

Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

SECTEUR INDRE

Pollution des industriels et des collectivités

Rappel du programme de mesures

01B1 : Améliorer la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie)	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
02C3 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	L'Indre et ses affluents en amont de la confluence avec le Gué Droit (inclus)

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
01D1 : Stocker et traiter les eaux pluviales	Le ruisseau de MONTS (Saint-Laurent) (FRGR 2165)	Améliorer la connaissance sur la qualité des rejets d'eaux pluviales sur le ruisseau de MONTS et définir des actions à mettre en œuvre pour diminuer leur impact sur le milieu récepteur	Initier le lancement d'une étude	DDT DREAL, DDPP, Préfecture	communes	Aides de l'AELB (50% sur les études et 30% sur les travaux de traitement)	2
02C3 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	L'Indre en amont de COURCAY (FRGR 0351 b)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CIGOGNE et améliorer ses performances épuratoires	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Prefecture	SIVOM Nord Lochois	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	3
	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR 0351 c)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : TRUYES et CORMERY			communes		2
	La Fontaine de SAINT-FLOVIER (FRGR 1475)	Etendre la capacité de la station d'épuration de BRIDORE, améliorer ses performances épuratoires et changer de milieu récepteur			communes		1
	L'Indrois en aval de VILLELOIN COULANGE (FRGR 0354)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et/ou améliorer leurs performances épuratoires : GENILLE, LE LIEGE			Communauté de communes de MONTRESOR		1 (GENILLE) 2 (LE LIEGE)
	L'Echandon et ses affluents (FRGR 0355)	Etendre la capacité de la station d'épuration de DOLUS-LE-SEC et améliorer ses performances épuratoires			SIVOM Nord Lochois		3
	Le Montison (FRGR 2150)	Etendre la capacité de la station d'épuration de VILLEPERDUE et améliorer ses performances épuratoires			communes		2
	Le ruisseau de MONTS (Saint-Laurent) (FRGR 2165)	Etendre la capacité de la station d'épuration de CHAMBRAY-LES-TOURS (Le Tue Loup) et améliorer ses performances épuratoires			Communauté d'agglomération TOUR(S) PLUS		3
	Le Vieux Cher (FRGR 2186)	Etendre la capacité des stations d'épuration suivantes et améliorer leurs performances épuratoires : RIVARENNES (avec changement de milieu récepteur), DRUYE			communes		2

Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	L'Indre en amont de COURCAY (FRGR 0351 b)	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour la station d'épuration de LOCHES	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Préfecture	SIVOM du Lochois	Sans objet	2 (délai au 31/12/2013)
	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR 0351 c)	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour les stations d'épuration de MONTBAZON, MONTS et SACHE			Communes SIVOM de la vallée du lys		2 (délai au 31/12/2013)
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	L'Indre en aval de la confluence du Montison (exclus) et ses affluents (FRGR 0351c pour partie, 2159,2126, 2128, 2186, 2149, 2134, 2136, 2149)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR 0351 c)	Mettre en œuvre la « recherche des substances dangereuses dans l'eau » pour les entreprises suivantes : CARTONNERIE OUDIN	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en œuvre	DREAL AELB DDT Préfecture	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

Plans d'eau

Rappel du programme de mesures

05A1 05A2 : Etudes et mise en œuvre de mesures spécifiques sur les plans d'eau afin d'en réduire l'eutrophisation - étude du fonctionnement du plan d'eau (définition des mesures préventives et curatives) - Gestion optimisée du plan d'eau - Travaux à définir en fonction des résultats des études	Etang du Louroux
---	------------------

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
05A1 05A2 : Etudes et mise en œuvre de mesures spécifiques sur les plans d'eau afin d'en réduire l'eutrophisation - étude du fonctionnement du plan d'eau (définition des mesures préventives et curatives) - Gestion optimisée du plan d'eau - Travaux à définir en fonction des résultats des études	Etang du Louroux (FRGL090)	Mettre en œuvre un contrat territorial à volet agricole sur le bassin-versant d'alimentation de l'étang du Louroux (mise en œuvre de mesures visant à réduire l'eutrophisation)	Suivre les études et la mise en œuvre du contrat	AELB DDT DREAL	Conseil général d'Indre-et-Loire	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1

Pollutions d'origine agricole

Rappel du programme de mesures

08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	bassin d'alimentation des captages d'eau potable de « la taille de la justice » à ESVRES-SUR-INDRE bassin-versant de l'Echandon
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	bassin d'alimentation des captages d'eau potable de « la taille de la justice » à ESVRES-SUR-INDRE

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	L'Echandon et ses affluents (FRGR 0355) Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine (FRG095)	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement dans le bassin-versant de l'Echandon et dans le bassin d'alimentation des captages AEP du SIPTEC	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 08B3 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole – réaliser des diagnostics d'exploitation 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...) - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation	Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine (FRG095)	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation des captages d'eau potable de « la taille de la justice » à ESVRES-SUR-INDRE	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	Syndicat intercommunal de production d'eau de TRUYES-ESVRES-CORMERY	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1

Hydrologie

Rappel du programme de mesures

09E1 : Mettre en place une gestion volumétrique collective - Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle 09F3 : Inventorier, aménager ou supprimer des plans d'eau - Limiter leur création	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

Morphologie

Rappel du programme de mesures

13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés - Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13 D1 : améliorer la connectivité latérale Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	L'Indre en aval de COURCAY L'Indrois en aval de VILLELOIN-COULANGE Le Rochette L'Echandon Le ruisseau de PONT-DE-RUAN Le Charrière
---	---

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A1 13A2 13A3 : Restaurer la morphologie du lit mineur, les biotopes et les biocénoses - Réaliser des petits aménagements pour restaurer les habitats - Décolmater, restaurer, créer des frayères à salmonidés - Gérer les espèces envahissantes, embâcles, atterrissements 13B1 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les	L'Indre de SACHE à la confluence avec l'Indre (FRGR 0351c pour partie, 2159,2126, 2128, 2186, 2149, 2134, 2136, 2149)	Mettre en œuvre le contrat territorial prévu par la communauté de communes du pays d'AZAY-LE-RIDEAU et de ses affluents	Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Communauté de communes d'AZAY-LE-RIDEAU	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
	L'Indre de COURCAY à PONT DE RUAN et ses affluents (FRGR0351b pour partie, 0355, 2111, 2158, 2165, 2150, 2134)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur l'Indre médiane et ses affluents (incluant un volet ouvrage sur le cours principal de l'Indre et sur l'Echandon)	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre		1
	L'Indre de la limite départementale à REIGNAC SUR INDRE et ses affluents (hors Indrois) (FRGR0351b pour partie, 2141, 2242, 2100, 2095, 2069, 1475, 2071, 2101, 2109, 2133, 2058)	Réaliser une étude et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur l'Indre amont et ses affluents	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Communauté de communes LOCHES développement		1

ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	L'Indrois et ses affluents (0354, 1549, 1550, 2143)	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par la communauté de communes de MONTERSOR	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications Suivre l'étude bilan	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Communauté de communes de MONTRESOR	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
13C1 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR0351c)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur l'Indre en aval de COURCAY	Suivre les actions menées par les syndicats de rivières sur les ouvrages Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires (si l'intervention d'une collectivité s'est avérée impossible)	DDT ONEMA AELB DREAL	Communauté de communes d'AZAY-LE-RIDEAU Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial Aides de l'AELB pour les ouvrages Grenelle	2
	L'Indre en amont de COURCAY (FRGR0351b)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur l'Indre en amont de COURCAY			Communauté de communes LOCHES développement		3

Zones humides

Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR0351c)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur l'Indre médiane et ses affluents (incluant un volet zones humides)	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	
	Le Vieux Cher (FRGR 2186)	Finaliser l'étude bilan mettre en œuvre un nouveau contrat territorial « zone humides »	Suivre l'étude bilan réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT CG AELB DREAL ONEMA Fédération de pêche	Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
	L'Indre en aval de COURCAY (FRGR0351c) Le Vieux Cher (FRGR 2186)	Mettre en œuvre les contrats et les chartes NATURA 2000 sur le site « basses vallées de l'Indre et de la Vienne	Suivre l'action d'animation menée par le maître d'ouvrage Instruire les demandes de contrats et de chartes	DDT DREAL ONEMA	PNR Loire Anjou Touraine	Contrats et chartes NATURA 2000	1
	L'Indre en amont de COURCAY (FRGR0351b)	Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ENS (espace naturel sensible) « vallée de l'Indre à LOCHES, BEAULIEU-LES-LOCHES et PERRUSSON »	Suivre les actions mises en oeuvre	DDT AELB CG DREAL ONEMA	Communauté de communes LOCHES développement	Aides du conseil général pour les ENS	1
	Etang du Louroux (FRGL090)	Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ENS (espace naturel sensible) « étang du LOUROUX »	Suivre les actions mises en oeuvre	DDT AELB DREAL ONEMA	Conseil général	Aides du conseil général pour les ENS	1

SECTEUR VIENNE

Pollution des industriels et des collectivités

Rappel du programme de mesures

02C3 02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH 02D2 : Améliorer le traitement des rejets industriels non raccordés	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
01B1 : Améliorer la collecte la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épurations (temps de pluie) 08B6 08D1 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives - Equiper en dispositifs contre les pollutions ponctuelles	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
02C3 02C4 : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH	La Vienne en amont de la confluence avec la Creuse (FRGR 0362)	Améliorer les performances épuratoires de la station d'épuration d'ANTOGNY-LE-TILLAC	Suivre les études et la réalisation des travaux Instruire les demandes administratives (modification d'un récépissé de déclaration ou élaboration de prescriptions complémentaires) Imposer la réalisation des travaux par arrêté préfectoral si nécessaire	DDT AELB CG DREAL DDPP SATESE Préfecture	Commune	Aides spécifiques de l'AELB sur les masses d'eau prioritaires (30%) Programme solidarité urbain-rural (50%) Aides possibles du conseil général	3
	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR 0361)	Améliorer les performances épuratoires de la station d'épuration de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE et changer de milieu récepteur (rejet vers la Veude)			Commune		3
		Étendre la capacité de la station d'épuration de RIVIERE et améliorer ses performances épuratoires			Commune		2
	La Manse et ses affluents (FRGR 0432)	Étendre la capacité de la station d'épuration de NOYANT-DE-TOURAINNE et améliorer ses performances épuratoires			Commune		1
Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations de plus de 2000 EH	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR 0361)	Porter la norme phosphore à 1 mg/l pour les stations d'épuration de BEAUMONT-EN-VERON et de CHINON	Prendre un arrêté de prescriptions complémentaires Vérifier la conformité des rejets	DDT Préfecture	Commune de CHINON Communauté de communes du Véron	Sans objet	2
02D2 Améliorer les rejets industriels non raccordés	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR0361) La Manse (FRGR0432) Le ruisseau de St Mexme (FRGR2114)	Mettre au normes les rejets des installations viti-vinicoles	Contrôler le respect du règlement sanitaire départemental et mettre en œuvre les mesures administratives et pénales adaptées	DDPP ONEMA DDT DREAL Préfecture	Exploitants agricoles	Sans objet	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	2

Pollutions d'origine agricole

Rappel du programme de mesures

08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives	bassin d'alimentation du captages d'eau potable « Champs Pulans » et « Saint Mexme » à CHINON bassin d'alimentation du captage d'eau potable « les Prés Moreaux » à LA-ROCHE-CLERMAULT bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source Morin » à SEUILLY Bassin-versant de la Vienne à l'exception du Négron, de la Veude et de la Bourouse
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	bassin d'alimentation du captages d'eau potable « Champs Pulans » et « Saint Mexme » à CHINON bassin d'alimentation du captage d'eau potable « les Prés Moreaux » à LA-ROCHE-CLERMAULT bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source Morin » à SEUILLY

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles - Planter des cultures intermédiaires en période de risque - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	La Manse et ses affluents (FRGR0432)	Mettre en œuvre un contrat territorial à volet pollutions diffuses sur le bassin-versant de la Manse	Suivre la mise en œuvre du contrat territorial	AELB DDT DREAL, ARS DRAAF	Syndicat de la Brenne et de ses affluents	Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)	1
	Craie du Séno-Turonien du bassin-versant de la Vienne	Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captages d'eau potable « Champs Pulans » et « Saint Mexme » à CHINON	Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)	DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF	Commune de CHINON		1
		Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable « les Prés Moreaux » à LA-ROCHE-CLERMAULT			SIAEP de la région de SEUILLY		1
		Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable « la Source Morin » à SEUILLY			SIAEP de la région de SEUILLY		1
Le Négron et ses affluents (FRGR 0435)	Mettre en œuvre un contrat territorial à volet pollutions diffuses sur le bassin-versant du Négron	Inciter le syndicat du Négron à mettre en œuvre un contrat territorial Suivre la mise en œuvre de ce contrat	DDT AELB DREAL, ARS DRAAF	Syndicat du Négron	1		

Hydrologie

Rappel du programme de mesures

09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	Ensemble des masses d'eau du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
---	---

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
09D2 : Réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation - Economiser l'eau - Mettre en place des mesures agricoles environnementales de limitation de l'irrigation	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Former les exploitants agricoles à l'utilisation de techniques d'optimisation de l'irrigation (mise en place de sonde, connaissance de la réserve utile de sol)	Suivre les actions réalisés par le maître d'ouvrage	DDT AELB ONEMA	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire Association des irrigants d'Indre-et-Loire	Aides de l'AELB (économies d'eau, conseil en irrigation et réseau d'acquisition de données)	1

Morphologie

Rappel du programme de mesures

13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet 13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	La Veude, le Mâble, a Bourouse, la Manse, la Veude de Ponçay , le Ruau de PANZOULT, le ruisseau de Saint-Mexme
--	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants : Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13 D1 : améliorer la connectivité latérale-Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet 13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	La Manse et ses affluents (FRGR0432)	Finaliser l'étude en cours et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur la Manse et ses affluents (incluant un volet ouvrages, contournement de plan d'eau et zones humides)	Suivre l'étude en cours réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Syndicat de la Manse et de ses affluents	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
	La Veude, le Mâble et leurs affluents (FRGR 0433 et 0434)	Finaliser l'étude bilan du précédent contrat restauration-entretien et mettre en œuvre un nouveau contrat territorial sur la Veude et le Mâble	Suivre l'étude bilan réalisée par le maître d'ouvrage Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Communauté de communes du Richelais		2
	Le Négron et ses affluents (FRGR 0435)	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par le syndicat du Négron et mettre en œuvre une étude bilan	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications Suivre l'étude bilan		Syndicat du Négron		1
	La Bourouse et ses affluents	Actualiser l'étude réalisée en 2005 et mettre en œuvre un contrat territorial sur la Bourouse et ses affluents	Inciter le maître d'ouvrage à reprendre l'étude et la suivre Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Communauté de communes du Bouchardais		2

13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR 0361)	Restaurer les frayères à brochet sur la Vienne	Suivre les actions de restauration de frayères à brochets menées par la fédération de pêche	DDT ONEMA AELB CG DREAL	Fédération de pêche	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
---	---	--	---	-------------------------------	---------------------	---	---

Zones humides

Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	La Vienne en aval de la confluence avec la Creuse (FRGR 0361) Le Négron et ses affluents (FRGR 0435)	Mettre en œuvre les contrats et les chartes NATURA 2000 sur le site « basses vallées de l'Indre et de la Vienne » (notamment sur le bocage du Véron, le marais de THIZAY et le secteur de SAINT MEXME)	Suivre l'action d'animation menée par le maître d'ouvrage Instruire les demandes de contrats et de chartes	DDT DREAL ONEMA	PNR Loire Anjou Touraine	Contrats et chartes NATURA 2000	1

SECTEUR CREUSE

Pollution des industriels et des collectivités

Rappel du programme de mesures

02D2 : Améliorer le traitement des rejets industriels non raccordés 08B6 08D1 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives - Equiper en dispositifs contre les pollutions ponctuelles 	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
06E1 : Mettre en conformité les stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	Mettre en œuvre la « recherche dangereuses des substances dans l'eau » pour la papeterie SEYFFERT	Mettre en œuvre la « recherche des substances dans l'eau » pour la papeterie SEYFFERT	Imposer la recherche des substances polluantes dans l'eau par arrêté préfectoral et suivre sa mise en œuvre	DREAL AELB DDT	Exploitants	Aides de l'AELB (50% sur les études)	1
08B6 08E1 Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des plans de désherbage communaux - Utiliser des techniques alternatives 	Ensemble des masses d'eau du bassin-versant	Elaborer des plans de désherbage intégrant des techniques alternatives	Communiquer sur la mise en œuvre de plan de désherbage	DDPP AELB DDT ONEMA	Communes	Aides de l'AELB (30% sur les études et l'acquisition de matériel alternatif)	1

Pollutions d'origine agricole

08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...) 	
08E30 : Améliorer les pratiques agricoles <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Implanter des cultures intermédiaires en période de risque 	Bassin d'alimentation du captage d'eau potable de DESCARTES (source de la Crosse) Bassin-versant de la Creuse à l'amont de la confluence de la Gartempe

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
08D2 : Equiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Ensemble du secteur dans le département d'Indre-et-Loire	Mettre en œuvre les actions du plan végétal environnement	Instruire les demandes d'aides déposées au titre du plan végétal environnement	DDT AELB DREAL DRAAF	Exploitants agricoles	Plan végétal environnement (AELB en contrat territorial - Etat)	1

<p>08B2 : améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin-versant dans le domaine agricole 08E30 : Améliorer les pratiques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les transferts par des dispositifs tampons - Améliorer les pratiques agricoles de fertilisation - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...) - Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser des techniques alternatives - Planter des cultures intermédiaires en période de risque 	<p>Nappe alluviale de la Creuse (non définie en tant que masse d'eau)</p>	<p>Mettre en œuvre la démarche « captage Grenelle » sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable de la « source de la Crosse » à DESCARTES</p>	<p>Accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme d'action Mettre en œuvre les mesures relevant du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)</p>	<p>DDT AELB, ARS, DREAL DRAAF</p>	<p>SIAEP de la source de la Crosse</p>	<p>Aides de l'AELB dans le cadre d'un contrat territorial (études, animation, MAE)</p>	<p>1</p>
--	---	---	---	--	--	--	----------

Hydrologie

Aucune mesure n'est proposée dans le programme de mesures et il n'apparaît pas nécessaire d'en retenir au niveau départemental.

Morphologie

Rappel du programme de mesures

<p>13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations <p>13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons <p>13 D1 : améliorer la connectivité latérale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet <p>13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes</p>	<p>L'Esves et ses affluents La Claise et ses affluents Le ruisseau de la Brineraye</p>
--	--

Les mesures retenues localement

Mesure	Masses d'eau concernées	Action	Rôle de la MISEN	Services concernés	Maître d'ouvrage (pressenti ou déclaré)	Aides financières	Priorité
13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques 13B 13B2 13B3 : Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations 13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons 13 D1 : améliorer la connectivité latérale - Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet 13E1: Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes	La Claise et ses affluents (FRGR 0426, 0249, 0430, 1994, 2021)	Mettre en œuvre le contrat territorial signé par la communauté de communes de la Touraine du Sud	Suivre les travaux déclarés d'intérêt général Instruire les demandes de modifications	DDT AELB ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Communauté de communes de la Touraine du sud	Aides de l'AELB, du conseil général et du conseil régional dans le cadre d'un contrat territorial	1
	L'Esves et ses affluents (FRGR 1541, 0431, 2089, 2075, 2065)	Mettre en œuvre un contrat territorial sur l'Esves et ses affluents	Inciter le maître d'ouvrage à mettre en œuvre les travaux prévus par l'étude bilan Instruire la déclaration d'intérêt général nécessaire à la mise en œuvre du contrat territorial		Syndicat de l'Esves		2
13C2 13C3 : Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants - Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons	La Creuse en amont de DESCARTES (FRGR 0365b et 0366a)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur la Creuse	Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) Suivre la réalisation des travaux Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires	DDT ONEMA CG DREAL fédération de pêche	Propriétaires et exploitants	Aides de l'AELB sur les ouvrages Grenelle	1
	La Claise (FRGR 0426)	Mettre aux normes les ouvrages situés sur la Claise	Suivre l'étude réalisée par la communauté de communes de la Touraine du sud Fixer les prescriptions complémentaires applicables aux ouvrages (article L. 214-17 du code de l'environnement) ³ Mettre en demeure les propriétaire de réaliser les études et travaux nécessaires (si l'intervention d'une collectivité s'est avérée impossible) ⁴				Communauté de communes de la Touraine du sud

Zones humides

Rappel du programme de mesures

14C1 14C2 14C3 : Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion – contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Mesures non zonées à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques
---	--

Les mesures retenues localement

Aucune mesure n'est retenue dans le département d'Indre-et-Loire.

3 Sous réserve du classement de ces cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement

4 Sous réserve du classement de ces cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement